

SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2014**REUNION PUBLIQUE DU 12 JUIN 2014**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h25'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 12 juin 2014 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes au complet

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Par ordre alphabétique : Mme Valérie DERSELLE, Mme Josette MICHAUX et Monsieur Alfred OSSEMANN.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. Alain DEFAYS est excusé.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2014.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2014

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2014).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial**Document 13-14/261 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste MR pour le district de Fléron – Arrondissement de Liège – en remplacement de M. Roger SOBRY, démissionnaire.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour. Mesdames, Messieurs, nous avons aujourd'hui à procéder à la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial appelé à siéger en remplacement de M. Roger SOBRY, de la liste MR de l'Arrondissement de Liège, district de Fléron.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Roger SOBRY.

Il va d'abord être procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Liège.

Elle sera composée de 7 membres, conformément aux articles 2 et 4 du R.O.I. : M. Jean-Claude MEURENS, M. Marc HODY, Mme Alexandra MATHELOT-COLETTE, M. Julien MESTREZ, Mme Isabelle ALBERT, Mme Marie MONVILLE et M. Freddy BREUWER.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous allons suspendre nos travaux pendant quelques instants afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission. Elle voudra bien se réunir au Salon LOUIS XV.

* * *

Après cette interruption de séance, nous reprenons nos travaux. J'invite le rapporteur M. Freddy BREUWER à nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de

SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2014

vérification pour l'Arrondissement de Liège. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BREUWER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre première Commission spéciale de vérification composée de M. Jean-Claude MEURENS, M. Marc HODY, Mme Alexandra MATHELOT-COLETTE, M. Julien MESTREZ, Mme Isabelle ALBERT, Mme Marie MONVILLE, M. Freddy BREUWER et présidée par M. Julien MESTREZ s'est réunie afin de vérifier les pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de l'Arrondissement de Liège, à savoir Madame Anne-Catherine FLAGOTHIER, première suppléante de la liste MR du District de Fléron, appelée à siéger en remplacement de M. Roger SOBRY, démissionnaire.

Mme Anne-Catherine FLAGHOTIER est née le 6 décembre 1974 et est domiciliée rue de Liège, 27 à Esneux.

Par courrier daté du 2 juin dernier, Madame FLAGOTHIER signifie à M. le Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale d'Esneux, datée du 3 juin 2014, attestant que Madame Anne-Catherine FLAGHOTIER réunit bien les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales selon les articles L4142-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du 1er juin 2006 modifiant le livre 1er de la 4ème partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et article L2212-74 tel que modifié par le Décret du 8 décembre 2005.

Votre Commission spéciale de vérification a procédé aux vérifications d'usage et a adopté à l'unanimité le principe d'admettre Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale. Je vous remercie.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie M. BREUWER. Vous avez entendu la conclusion du rapport de la Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, Madame Anne-Catherine FLAGOTHIER issue du district de Fléron, en remplacement de M. Roger SOBRY. Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
 Qui est contre ?
 Qui s'abstient ?

A l'unanimité, je vous remercie.

J'invite maintenant Madame FLAGHTOR à prêter serment, à vous lever et à lever la main droite.

SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2014

Mme FLAGOTHIER (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale. Je vous souhaite évidemment la bienvenue parmi nous même si nous nous connaissons déjà et un excellent travail au sein de notre Institution.

Je vous informe également que Mme Anne-Catherine FLAGOTHIER remplacera M. SOBRY au sein des Commissions dont il faisait partie, à savoir la quatrième et la cinquième Commission.

Par ailleurs, Monsieur Fabien CULOT, Chef de groupe MR propose Monsieur André STEIN à la Vice-présidence de la cinquième Commission dont Monsieur Roger SOBRY assurait.

V.- Communication de Monsieur le Président.

Je vous informe que le point complémentaire numéro 19 relatif au document 13-14/289 : Désignation d'un Directeur de la catégorie technique à la Haute École de la Province de Liège est retiré de l'ordre du jour du Conseil provincial de ce jeudi 12 juin à la demande du Collège provincial, lequel a été saisi, ce 11 juin, d'un recours à l'encontre de la procédure électorale.

Le Collège provincial souhaite disposer d'un délai suffisant pour procéder à l'instruction de ce recours sur base d'une analyse juridique approfondie.

Il précise que s'il avait, avant même l'échéance du délai de recours, sollicité l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la séance de ce jeudi, c'était en vue de permettre au Directeur de catégorie désigné de prendre ses fonctions dès le 1er septembre prochain, à l'échéance du mandat en cours actuellement. La sécurité juridique plaide cependant en faveur du report du point à une séance ultérieure.

Vous trouverez sur vos bancs : l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ; des coupures de presse mettant en valeur la Haute Ecole de la Province de Liège suite à la création d'une spin-off active dans le domaine de la biochimie ainsi qu'une brochure réalisée par le Service de la Communication de la Province de Liège reprenant le programme officiel des commémorations et activités du Centenaire 14-18 en Province de Liège.

Il serait sans doute opportun de rappeler que la Province de Liège, conformément à sa Déclaration de politique générale 2012-2018, a non seulement œuvré à l'organisation de manifestations comme l'exposition 14-18 « Liège dans la tourmente » à l'Espace Saint-Antoine du Musée de la Vie wallonne, comme l'exposition itinérante et pédagogique « Mort et résurrection d'un bassin industriel », comme le week-end citoyen des 1er, 2, 3 et 4 août autour du Palais provincial, comme le Festival international de musique militaire mais a aussi

SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2014

contribué à la coordination générale et à la promotion, par le biais de cette brochure et par le site de la Province de Liège, de toutes les initiatives publiques sur l'ensemble du territoire provincial. Cette opération représente plus de 150 événements dans les domaines les plus variés, que ce soit des expositions, concerts, théâtre, publications, commémorations,...

Par ailleurs, et, sans liaison directe avec ce qui précède, le Service de la Communication propose de fournir à nouveau un pin's « Province de Liège » à remettre aux Conseillers, certains d'entre vous ayant manifesté leur souhait d'en disposer.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 13-14/262 : Modification de la représentation provinciale au sein de l'Assemblée générale de la SCRL « Meuse Condroz Logement ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 13-14/262). Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/263 : Enseignement : Modifications de structures dans l'Enseignement provincial secondaire de plein exercice et en alternance au 1^{er} septembre 2014.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 13-14/263). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2014

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 9 voix pour et 6 abstentions que la première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/264 : Enseignement : Ouverture de nouvelles formations par les Instituts d'Enseignement de Promotion sociale – Année Académique 2014-2015.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 13-14/264). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 6 abstentions que la première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/265 : Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien de l'Union Professionnelle des Métiers de la Communication (U.P.M.C.) – Prise en charge de frais et octroi d'une somme en liquide dans le cadre de l'édition 2014 de la « Remise des Prix ».

SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2014

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 13-14/265). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 6 abstentions que la première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/266 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel d'Engis ».

Document 13-14/277 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Que faire ? ».

Document 13-14/278 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Association de gestion des Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée ».

Document 13-14/279 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Atelier Rock ».

Document 13-14/280 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Coopération Culturelle Régionale de l'Arrondissement de Liège ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour et points 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour complémentaire (documents 13-14/266, 13-14/277, 13-14/278, 13-14/279 et 13-14/280). Ces cinq documents ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Le document 13-14/277 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Jean-

SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2014

Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes Chers Collègues.

Votre troisième Commission réunie hier a examiné différents points relatifs à l'octroi de subventions en matière de Culture. Lors de l'examen du point 13-14/277, un membre de la Commission a posé une question ou plutôt a émis une suggestion.

En effet, il souhaiterait qu'à l'avenir, il serait utile de faire apparaître dans le dossier qui nous est remis le fait de savoir si la subvention octroyée est récurrente, chaque année, ou est destinée à un événement particulier.

Suite à cette remarque, votre Commission a approuvé ce point par 12 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Par ailleurs, les documents 13-14/266, 278, 279 et 280 n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 12 voix pour et 2 abstentions que la troisième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 13-14/267 : Première assemblée générale ordinaire de l'année 2014 des associations intercommunales à participation provinciale – 2^{ème} partie.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 13-14/267). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 5 abstentions que la quatrième Commission vous propose de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2014

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les douze résolutions.

Document 13-14/268 : Avis à donner sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2014 arrêtée par l'Établissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

Document 13-14/286 : Avis à donner sur le projet de budget 2015 de l'Établissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour et point 16 de l'ordre du jour complémentaire (documents 13-14/268 et 13-14/286) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ces documents n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 13-14/269 : Budget provincial 2014 – 3^{ème} série de modifications.**Document 13-14/270 : Budget provincial 2014 – Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2014 – 3^{ème} série.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10 et 11 de l'ordre du jour (documents 13-14/269 et 13-14/270) qui ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Le document 13-14/269 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. José SPITS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Le point a été évoqué en Commission et a fait l'objet d'une présentation par le Président qui, d'emblée, demande s'il y a des questions.

De nombreuses questions et plusieurs questions ont été posées par deux Commissaires, à savoir : une question concernant les fluctuations, donc les plus et les moins, des dépenses de personnel, question d'ailleurs qui a été posée par les deux Commissaires, les deux Conseillers présents ; une question portant sur les moyens financiers octroyés au secteur d'imprimerie ; une question plus précise sur l'article 104/740017 sur les subventions des pouvoirs publics en faveur des agents contractuels et une question sur l'article 000/621000/13 concernant la diminution de 1.058.000 dans le poste « Allocations sociales directes ».

La réponse est donnée en deux temps. Tout d'abord de manière générale par le Député en charge de la Commission qui nous explique en plusieurs points que globalement, il y a une augmentation du boni à l'exercice propre de plus ou moins 1.300.000 € et que dans les « gros mouvements », il y a deux choses : une augmentation de 1.026.000 € qui concerne principalement l'actualisation des cotisations de responsabilisation et une diminution dans laquelle il y a des plus et des moins et où l'on retrouve notamment la mise en œuvre du plan de nomination et la revalorisation des petits barèmes. La conclusion est, je cite « que l'on n'est pas dans l'excès mais dans une gestion prudente ».

Le deuxième volet de la réponse est alors donné par l'Administration aux questions les plus techniques évidemment. Sur les 80.000 € de moins en frais de fonctionnement « Imprimerie », on nous dit que cela concerne un report momentané d'un achat ou d'une location d'une grosse imprimante.

Pour ce qui est des autres questions, la réponse donnée tient compte de l'application de la répartition de nomination. Pour les dépenses APE, le montant de 1.285.000 inscrit en recette concerne l'ONSS pour le plan APE avec alignement des cotisations patronales. Il s'agit donc, nous dit-on, d'un jeu d'écriture.

SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2014

A la fin, le Député reprend la parole pour signaler que la question principale est de savoir quel est l'impact sur les barèmes et sur les pensions du plan de nomination sur 5 ans.

Et suite à l'intervention d'un Commissaire, il est proposé d'en faire un sujet d'une Commission qui prendrait un certain temps, sinon un temps certain d'après ses dires.

Le point est alors soumis au vote et est approuvé par 10 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Par ailleurs, le document 13-14/270 n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Je précise que la Cour des Comptes n'a formulé aucune remarque quant au document 13-14/269. Cet avis se trouve dans la farde de consultation.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote séparé ou au vote global des conclusions de la Commission ? Séparé !

Concernant le document 13-14/269 « Budget provincial 2014 – 3^{ème} série de modifications » :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Concernant le document 13-14/270 « Budget provincial 2014 – Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2014 – 3^{ème} série » :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/271 : Participation de la Province de Liège à l'ASBL « Pôle académique Liège – Luxembourg » en constitution – Projet de statuts.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/271). Je vous informe que notre collègue Monsieur DRION se retire pour ce point là.

(M. DRION, Conseiller provincial, se retire)

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

M. LE PRESIDENT.- Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. André DENIS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DENIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Un Commissaire demande quel est le poids des votes des différents membres au sein de l'Assemblée générale ?

Il lui est répondu que le poids relatif de chaque membre dépend du nombre de diplômés dans chaque Institution composant l'ASBL.

La première Commission vous propose d'approuver le document 13-14/271 par 10 voix pour et 6 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

(M. DRION, Conseiller provincial, rejoint l'assemblée).

Document 13-14/272 : Enseignement de la Province de Liège : Modifications du Règlement général des Etudes des Etablissements d'Enseignement secondaire organisés par la Province de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2014

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/272). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Marie MONVILLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre 1^{ère} Commission s'est réunie le 10 juin et a examiné le document 13-14/272.

Un commissaire demande s'il serait désormais possible d'indiquer le suivi des modifications en reprenant le texte avant et après.

Il lui est répondu favorablement. Dans le cas présent, il est précisé que le texte ne présente que deux modifications majeures : une modification sur l'organisation et l'évaluation des stages, ventilés selon trois types de gradation et une prise en compte des résultats des évaluations certificatives externes dans la délibération des conseils de classe.

Ce point a été voté par 10 voix pour et 6 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/273 : Services provinciaux : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché – Château de Jehay – Etudes préalables – Mise en œuvre des travaux nécessaires pour effectuer une campagne d'essais de sol et de fouilles de reconnaissance et réalisation de ceux-ci.

Document 013-14/274 : Services provinciaux : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché – Internat polyvalent de Seraing – Aménagement du 8^{ème} étage – Gros-œuvre et parachèvement.

Document 13-14/275 : Services provinciaux : Marché public de travaux – Mode de

passation et conditions de marché – Aménagement de salles de réunion pour l’OPENADO et d’un Cabinet pour un Membre du Collège provincial à l’immeuble sis rue des Augustins, 43 à 4000 Liège.

Document 13-14/276 : Programme triennal des travaux subsidiés par la Région wallonne – Années 2013-2014 – Maison provinciale de la Formation – Phase 3.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 3, 4, 5 et 6 de l’ordre du jour complémentaire (documents 13-14/273, 13-14/274, 13-14/275 et 13-14/276). Ces quatre documents ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission.

Ces quatre documents ont été soumis à l’examen de la deuxième Commission.

Les documents 13-14/273, 274 et 275 ayant soulevé des questions, j’invoite le rapporteur Mme Marie MONVILLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Concernant le document 13-14/273 relatif au marché public pour le Château de Jehay. Un commissaire demande s’il s’agit d’un dossier d’état des lieux. Il demande s’il est prévu une suite des travaux et une réserve budgétaire.

Il lui est répondu que des études préalables ont déjà été menées pour connaître les différentes phases de constructions du bâti. Nous maîtrisons l’évolution de celui-ci du 16^{ème} siècle jusqu’à nos jours mais actuellement, nous manquons d’informations sur les fondations. Des sondages sont planifiés dans les parties basses des douves, l’objectif est de connaître leur portance et la nature du sol. Une étude préalable est donc nécessaire pour connaître avec précision la technique de restauration et de consolidation ainsi que le budget.

Trois étapes sont planifiées. D’abord la baisse du niveau d’eau ensuite la création d’une rampe d’accès aux douves ensuite l’intervention d’engins spéciaux pour créer des sondages et tester la résistance du sol. La composition du sous-sol sera aussi analysée par carottage.

Enfin, un budget est prévu pour réparer d’éventuelles maçonneries au niveau des fondations.

Ce point a été voté par 11 voix pour et 6 abstentions.

Concernant le document 13-14/274, marché public de travaux à l’internat de Seraing. Un commissaire s’interroge sur le taux d’occupation de l’internat et le nombre de chambres.

Il lui est répondu qu’actuellement, l’internat propose 125 chambres qui sont toutes occupées. Il est resté 27 à rénover. Certaines seront réservées aux étudiants ERASMUS.

SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2014

Un commissaire demande si le bâtiment possède un ascenseur et un accès PMR. Il lui est répondu que oui et qu'au niveau du rez-de-chaussée, il existe une rampe d'accès.

Un commissaire demande s'il existe aussi une isolation spécifique à ce 8^{ème} étage, il lui est répondu qu'il ne s'agit pas du dernier étage et que la toiture est isolée.

Ce point a été voté par 11 voix pour et 6 abstentions.

Concernant le document 13-14/275 relatif au marché public de travaux pour des salles de réunions pour l'OPENADO et le Cabinet pour un membre du Collège provincial.

Un Commissaire s'interroge sur le taux de TVA à 21% dans le cadre de cette rénovation. Il lui est répondu que ces travaux ne peuvent bénéficier d'une réduction du taux de TVA puisque nous ne sommes pas dans le cadre d'un logement.

Ce point a été voté à 11 voix pour et 6 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je vous remercie pour votre travail, faire une commission le jour du conseil n'est pas simple et en faire rapport le jour même l'est encore moins. Par ailleurs, le document 13-14/276 n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 11 voix pour et 6 abstentions que la deuxième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 13-14/281 : TECTEO – Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2014 – Modifications statutaires.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/281). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2014

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Sabine NANDRIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. La 4^{ème} Commission s'est réunie ce mercredi 11 juin 2014 et a examiné le document 13-14/281 relatif à TECTEO.

Un représentant de TECTEO a expliqué le changement de dénomination et les modifications statutaires aux membres de la Commission.

Différentes questions et réflexions ont été émises, à savoir quels critères vont être définis pour la composition des organes de gestion de NETHYS et FINANPART ? Y a-t-il une volonté de faire purement appel au privé ? Quelles garanties pour le GRD ? Y a-t-il un projet industriel ? Le représentant a répondu longuement et avec précisions aux différentes questions. Je vais donc vous relater la synthèse de son intervention.

L'Assemblée générale extraordinaire de TECTEO scrl du 20 juin 2014 sera amenée à se prononcer sur la modification de la dénomination sociale du Groupe TECTEO en « PUBLIFIN ».

Cette modification « faciale » de la dénomination sociale traduit la mise en place d'un nouveau modèle de gouvernance et répond à un processus de restructuration intra-groupe essentiel et indispensable. Précisons qu'une assemblée générale extraordinaire sera amenée, par la suite, à procéder à des modifications statutaires plus larges visant à mettre en concordance les statuts de l'intercommunale avec les dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et ce suite à l'accord de coopération entre les Régions.

Afin de faire face aux nouveaux défis industriels et stratégiques inhérents à ses différents secteurs d'activités, le groupe TECTEO a mené une réflexion profonde sur l'évolution de ses structures de gouvernance et de gestion afin de mettre ces outils en meilleure adéquation avec les exigences de ses différents secteurs d'activités. Cette réflexion a été menée avec la collaboration du réviseur d'entreprises, du bureau d'expertise Mc Kinsey et de conseils juridiques.

Le fruit de ces réflexions a mené à la déclinaison d'un modèle d'organisation nouvelle semblable à celle instaurée au sein du groupe FLUXYS ou ELIA, charpenté selon une structure à trois niveaux :

Un holding public liégeois dont l'actionnariat est et reste celui de l'intercommunale actuelle TECTEO dont la nouvelle dénomination sociale serait PUBLIFIN ;

Un holding de droit privé, majoritairement contrôlé par la scrl PUBLIFIN, et susceptible d'accueillir la participation d'autres opérateurs publics : intercommunales de financement, de développement économique ou autre cablo-opérateur, dans l'activité industrielle du groupe. FINANPART SA serait détentrice de la quasi-totalité des parts de NETHYS SA et RESA Services.

SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2014

NETHYS, société de droit privé, détentrice des éléments actifs et de passifs de TECTEO issue des secteurs d'activités 2 - VOO, 3 - participations et services et 4 - production d'énergie issue de SOCOLIE, est contrôlée par la FINANPART, et ce suite à un apport de branches d'activités décidé par les deux sociétés le 19 décembre 2013.

RESA Services, société de droit privé, détentrices des éléments actifs et de passifs des activités régulées de distribution d'électricité et de gaz, et ce suite d'une part à un apport de branches d'activités décidé par les deux sociétés le 6 mai 2014, et d'autre part, à l'adoption par le Parlement wallon, en séance du 11 avril 2014, d'un projet de décret modifiant le Décret du 12 avril 2001 sur l'organisation du marché régional de l'électricité, et par transitivity le décret relatif à l'organisation du marché régional du gaz, permettant notamment au GRD de prendre forme d'une personne morale de droit privé.

Dans le cadre de ces opérations de restructurations intra-groupe, il importe de mettre en évidence les éléments suivants :

La mise en œuvre de ce nouveau modèle de gouvernance ne modifie en rien le contrôle de l'actionnariat exercé par les associés publics historiques de TECTEO - future PUBLIFIN, la Province de Liège et les communes. Il ne s'agit pas d'une privatisation des activités de l'intercommunale, étant entendu que la privatisation d'une société indique généralement un changement d'actionnaire qui passe du public au privé. Ce n'est absolument pas le cas ici. Il s'agit juste d'une nouvelle forme juridique plus en phase de l'Intercommunale qui conservent le contrôle des sociétés de droit privé bénéficiaires des actifs.

En ce qui concerne les mesures de gouvernance du nouveau modèle mis en place, PUBLIFIN sera administrée par les organes de gestion tels que prévus dans les dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modalités de représentativité: Clé d'Hondt, etc...

Les différentes structures de gouvernance du groupe ont fait l'objet de recommandations formulées par nos conseillers, inspirées des bonnes pratiques, lesquelles seront implémentées progressivement lors de l'étape ultérieure aux opérations d'apport.

En ce qui concerne RESA Services, l'apport de l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs des secteurs d'activités strictement régulés de distribution d'énergie électrique et de gaz à la société filiale bénéficiaire répond entièrement au prescrit du nouveau Décret Electricité en matière de gouvernance et rencontre la volonté d'indépendance du secteur de la distribution d'énergie, dont les branches d'activités seraient apportées à RESA Services envers le secteur de la production d'énergie, dont l'activité est un des secteurs d'activités qui sera notamment apporté à la NETHYS. Ce modèle d'identification des activités régulées de distribution d'énergie au sein de l'entité juridique a été présenté et accueilli favorablement par le Régulateur régional, la CWAPE.

SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2014

La Commission a voté par 11 voix pour, 0 contre et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Marc HODY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mes chers Collègues, je tiens à féliciter notre rapporteur. Les débats furent très techniques et rapporter la substance même de nos débats n'est pas chose aisée.

Au-delà du changement de nom, ça c'est la partie émergée de l'iceberg, il y a toute la toute la partie immergée, on l'a dit. La structure va se décliner en cascade, si je puis simplifier un peu les choses.

Je pense que défendre l'ancrage liégeois est une chose importante. Maintenant, pas à n'importe quel prix et au-delà des débats qu'on peut avoir dans les différents organes et là, je parlerai un peu plus tard du pluralisme de ces organes.

Je pense que nous devons absolument parler d'une seule voix. Maintenant, pour parler d'une seule voix, il faut effectivement pouvoir travailler ensemble, participer en confiance.

Je prendrai une analogie, la supracommunalité, par exemple, nous avançons par consensus. 4 partis reconnus comme démocratiques et traditionnels selon les appellations, ont défini ensemble un plan d'avenir pour décliner en quelque sorte cette nouvelle forme de démocratie, un peu plus moderne que celle que nous connaissions. Et à travers cette supracommunalité, à travers toutes les instances, où nous travaillons en bonne intelligence, c'est la notion de pluralisme et de consensus.

On a parlé de NETHYS. On a parlé de cette société de droit privé qui va en quelque sorte disposer de tout l'actif du groupe. Je pense que pour parler de contrôle, il faut absolument se poser la question de qui contrôle et de la transparence et du pluralisme du contrôle. Alors, en effet, on a PUBLIFIN, FINANPART, NETHYS. Oui l'actionnaire public reste majoritaire et l'actionnaire public peut contrôler mais je pose la question essentielle au nom de mon groupe sur le pluralisme du contrôle et j'en appelle, solennellement, en tout cas à ce que cette majorité, par nous sommes tout de même des représentants en quelque sorte de l'actionnaire majoritaire, j'en appelle solennellement à plus de pluralisme dans les différents organes de contrôle. Disposer de l'information est une chose importante mais disposer aussi d'une parcelle de ce pouvoir au cœur même où les décisions se prennent est encore plus important. On ne peut pas dire à la fois, nous vous demandons d'être solidaire et parler d'une seule voix, comme pour la supracommunalité quand on va discuter avec le Gouvernement wallon et dire pour une entreprise de l'envergure de TECTEO, l'ancrage est liégeois, nous devons parler d'une seule voix mais nous y allons à quelques-uns sans être pluralistes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions

SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2014

de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe PTB+

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/282 : SPI SCRL – Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2014 – Modifications statutaires.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/282). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document ayant soulevé une remarque, j'invite le rapporteur M. Matthieu CONTENT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

La quatrième Commission a examiné ce mercredi 11 juin 2014 le dossier 13-14/282 relatif à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPI du 23 juin 2014 concernant des modifications statutaires.

Lors de notre Commission, un Commissaire s'est interrogé sur un article particulier des statuts de la SPI. Jusqu'en 2012 en effet, un article des statuts prévoyait que le membre du Conseil d'Administration de la SPI qui présidait le CA devait toujours être un membre provincial.

Le Commissaire aimerait que l'on vérifie si cet article est toujours présent. Si c'est le cas, le vice-président ne pourrait donc jamais présider la séance du CA puisque ce dernier est systématiquement un membre communal. Cela pourrait poser quelques soucis. Une demande a donc été faite par la commission pour que ce point soit vérifié avant notre conseil.

La vérification a été faite et la SPI nous a indiqué que la modification portant sur l'article 20 désignant l'administrateur le plus âgé pour assurer la présidence de séance en cas de non-présence cumulative du Président et du Vice-Président ne porte pas atteinte à la prépondérance provinciale au sein des différents organes de la SPI.

Cette prépondérance est assurée par la composition des organes de gestion à savoir : pour le Bureau Exécutif 5 provinciaux contre 3 communaux et au Conseil d'Administration 16

SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2014

provinciaux contre 14 communaux et socio-économiques. Par ailleurs, le rôle du président de séance ne se limite qu'à un rôle d'administration de la séance et non à endosser le rôle de Président du Conseil d'Administration.

Le texte a été adopté par la Commission par 9 voix pour et 5 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/283 : CILE – Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2014 – Modifications statutaires.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/283). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune question et c'est par 9 voix pour et 5 abstentions que la quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/284 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Singulier Pluriel ».

SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2014

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/284). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune question et c'est par 9 voix pour et 5 abstentions que la quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/285 : Mise à disposition des communes d'Ambève et de Saint-Vith d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/285). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune question et c'est par 10 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/287 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « CS Sart Tilman ».

Document 13-14/288 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’association de fait « Comité provincial de Football de la Province de Liège »

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17 et 18 de l’ordre du jour complémentaire (documents 13-14/287 et 13-14/288). Ces deux documents ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces documents ont été soumis à l’examen de la cinquième Commission.

Ces documents n’ont soulevé aucune question et c’est par 10 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de les adopter.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n’ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 28 mai 2014, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour.

Prochaine réunion du Conseil provincial, le jeudi 25 septembre 2014 à 15H00.

La réunion publique est levée à 16H15’.

SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUIN 2014**IX.- Huis clos**

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la Salle.